



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

IFEN : une offre et des inscriptions en pleine évolution

Adaptation du stage d'insertion professionnelle à l'enseignement fondamental

15 mai 2017

IFEN : UNE OFFRE ET DES INSCRIPTIONS EN PLEINE ÉVOLUTION

« Tout dépend de l'enseignant » : c'est un des messages clés de la plus grande étude internationale sur la qualité de l'enseignement de John Hattie. L'enseignant, et notamment sa capacité de guider les élèves dans leurs apprentissages et de gérer la diversité de leurs besoins, sont des facteurs déterminants de la réussite scolaire.

C'est la raison pour laquelle le programme gouvernemental de la législature 2013-2018 accorde une importance particulière à la formation et à l'appui des enseignants dans leur rôle de pédagogues et d'experts en didactique.

L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) a pour mission de répondre à ce défi. Avec la création de l'IFEN en juillet 2015, l'insertion professionnelle et la formation continue des enseignants ont été placées sous l'autorité d'une même institution. Elles ont ainsi pu gagner en qualité et ont été mieux adaptées au contexte spécifique luxembourgeois. Conçues dans une approche de formation tout au long de la vie, ces deux phases de formation sont axées aussi bien sur les pratiques d'enseignement que sur la didactique des disciplines.

L'IFEN emploie actuellement 37 personnes (31,25 équivalents temps plein), dont sept enseignants détachés (5,4 équivalents temps plein).

Depuis fin août 2015, l'IFEN est installé sur le site eduPôle à Walferdange.

L'institut dispose de 42 salles de formation. Celles-ci seront, à partir de la rentrée 2017-2018, occupées à 100% pendant quatre jours de la semaine. En fonction de l'évolution du nombre de stagiaires recrutés et des inscriptions aux formations continues, la location de salles supplémentaires à l'extérieur du site eduPôle sera envisagée.

L'IFEN dispose d'un centre de documentation pédagogique qui comprend plus de 12 000 ouvrages consacrés à des thématiques en lien avec les formations proposées.

1. LE STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

1.1. Un stage obligatoire pour tous les enseignants nouvellement recrutés

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015, la réforme de la Fonction publique a introduit l'obligation d'un stage de trois ans pour tous les agents de l'État nouvellement recrutés, fonctionnaires comme employés.

À l'enseignement fondamental, où le stage d'insertion n'existait pas, un stage de trois ans a donc été introduit pour tous les instituteurs. À l'enseignement secondaire et secondaire technique, le stage pédagogique de deux ans a été réorganisé et porté à trois ans. Parallèlement, un cycle de formation de début de carrière a été introduit pour tous les employés (chargés avec contrat à durée indéterminée) nouvellement recrutés.

1.2. 673 stagiaires en 2016-2017

En 2016-2017, première année d'organisation du stage, l'IFEN a accueilli un total de 673 stagiaires, répartis sur 11 dispositifs différents d'insertion professionnelle :

	fonction	fonctionnaires	employés
enseignement fondamental	instituteurs de l'enseignement fondamental	182	61 détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires 38 détenteurs d'un diplôme d'études supérieures
enseignement secondaire	professeurs et maîtres instructeurs de l'enseignement secondaire	151	124
Centre de logopédie	professeurs d'enseignement logopédique	4	/
formation d'adultes	formateurs d'adultes	9	/
régime préparatoire :	instituteurs de l'enseignement secondaire	10	5
personnel éducatif et psycho-social		5	84
	sous- total :	361	312
	grand total :	673	

1.3. Organisation du stage et évaluation

La base des programmes d'insertion professionnelle est commune à tous les stagiaires et présente un lien étroit entre théorie et pratique. Un des atouts de l'IFEN est aussi la prise en compte des profils individuels des stagiaires.

Le stage comprend trois volets :

- **la formation générale** : cours d'apports théoriques (légalisation, pédagogie, didactique) en lien avec les besoins et la pratique professionnelle du stagiaire ;
- **la formation à la pratique professionnelle** : accompagnement par un patron de stage (conseiller pédagogique), hospitalisation (visites d'observation dans d'autres classes, cycles ou écoles), regroupement entre pairs ;
- **l'initiation dans l'établissement scolaire** : accueil et intégration du stagiaire dans son établissement d'affectation.

L'évaluation des compétences professionnelles est adaptée pour chaque stage et cycle de formation. Elle comprend un examen de législation, la rédaction de productions écrites qui lient théorie et pratique, la présentation d'un portfolio, une ou deux inspections ou observations en situation professionnelle, un mémoire et un bilan de fin de stage. Ces épreuves sont réparties sur les trois années de stage.

Pour réussir chaque année du stage, le stagiaire fonctionnaire doit obtenir au moins les 2/3 du total des points de l'ensemble des épreuves et au moins la moitié des points à chacune des épreuves. Pour atteindre ce seuil, il est accompagné dans la préparation des épreuves par son conseiller pédagogique et par les formateurs.

Deux sessions sont organisées chaque année pour les stagiaires fonctionnaires. Les résultats sont validés officiellement par une commission de validation qui se réunit à l'issue de chaque session. La commission de validation se réunira le 15 mai 2017 pour la première session d'évaluation.

1.4. 841 intervenants autour du stage

Au total 841 personnes interviennent dans les stages et les cycles de formation de début de carrière :

intervenants	nombre
formateurs	223
conseillers pédagogiques (accompagnement des stagiaires fonctionnaires) et personnes de référence (accompagnement des stagiaires employés)	548
conseillers didactiques	34
coordinateurs de stage	36
total :	841

L'interaction entre ces différents intervenants se fait dans des réunions d'échanges.

La qualité du stage dépend aussi de la formation des acteurs qui encadrent les stagiaires. En 2016-2017, l'IFEN a organisé plus de 40 formations à leur attention, sous forme de rencontres et d'échange de pratiques.

intervenants	nombre de formations	nombre d'inscriptions
formateurs	11	95
conseillers pédagogiques et personnes de référence	25 formations totalisant 52 groupes	1 198
conseillers didactiques	5	80
coordinateurs de stage	2 formations totalisant 4 groupes	58
total :	43	1 431

2. LA FORMATION CONTINUE

2.1. Une obligation de formation continue pour tous les enseignants

La formation continue fait partie intégrante de la tâche des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique depuis 2007, et de la tâche des enseignants de l'enseignement

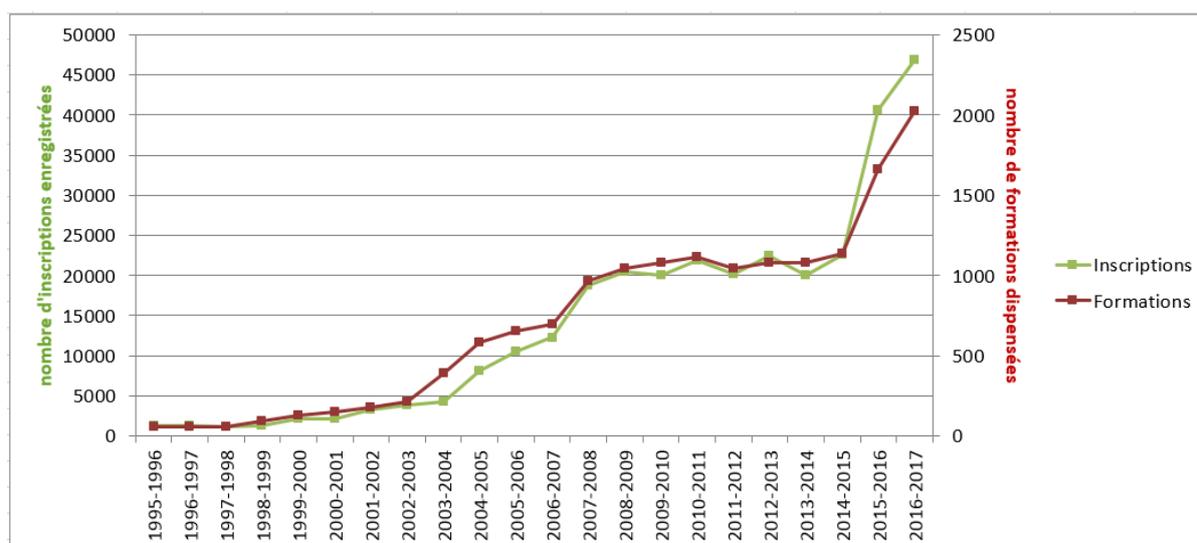
fondamental depuis 2009. L'obligation de formation continue a contribué à instaurer une véritable culture de développement professionnel dans le monde enseignant.

Le nombre d'heures de formation continue obligatoires a été augmenté en septembre 2015 pour l'enseignement secondaire et secondaire technique, et en septembre 2016 pour l'enseignement fondamental. Il a été porté de 24 heures (à répartir sur 3 années) à 48 heures (à répartir sur 3 années). Cette mesure a entraîné un formidable élan de formation : le nombre d'inscriptions a plus que doublé en deux ans.

2.2. Un nombre d'inscriptions qui a plus que doublé en deux ans

Le nombre de formations organisées et d'inscriptions enregistrées n'a cessé de croître durant les 20 dernières années. En 2016-2017, l'IFEN a organisé 2 025 formations totalisant 46 804 inscriptions (état au 03.05.2017).

année	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
formations	1 083	1 140	1 664	2 025
inscriptions	20 066	22 530	40 578	46 804



Le nombre d'heures de formation que les enseignants ont suivies dépasse en moyenne le minimum requis par période de 3 années. Ce constat témoigne de l'engagement des enseignants dans leur professionnalisation.

ordre d'enseignement	période de référence	moyenne d'heures suivies
enseignement fondamental	septembre 2013 à juillet 2016	43,35 heures sur un minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2016 à juillet 2019	22,05 heures (au 3 mai 2017) sur un minimum obligatoire de 48 heures
enseignement secondaire	septembre 2012 à juillet 2015	35,30 heures sur un minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2015 à juillet 2018	34,36 heures (au 3 mai 2017) sur un

2.3. Une offre de formation continue en phase avec les priorités de la politique éducative

Les programmes de la formation continue sont en phase avec la politique éducative du gouvernement. Leur élaboration implique les acteurs du terrain.

La totalité des formations organisées en 2016-2017 répond à au moins un des huit domaines identifiés comme prioritaires, à savoir :

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences ;
- priorité 2 : l'enseignement et l'apprentissage des compétences linguistiques dans un contexte multilingue ;
- priorité 3 : les technologies de l'information et de la communication ;
- priorité 4 : le travail en équipe et la communication ;
- priorité 5 : le développement professionnel personnel ;
- priorité 6 : le développement scolaire ;
- priorité 7 : la gestion des établissements scolaires ;
- priorité 8 : le travail socio-éducatif.

Pour l'année 2017-2018, un accent particulier sera mis sur l'offre de formations continues portant sur

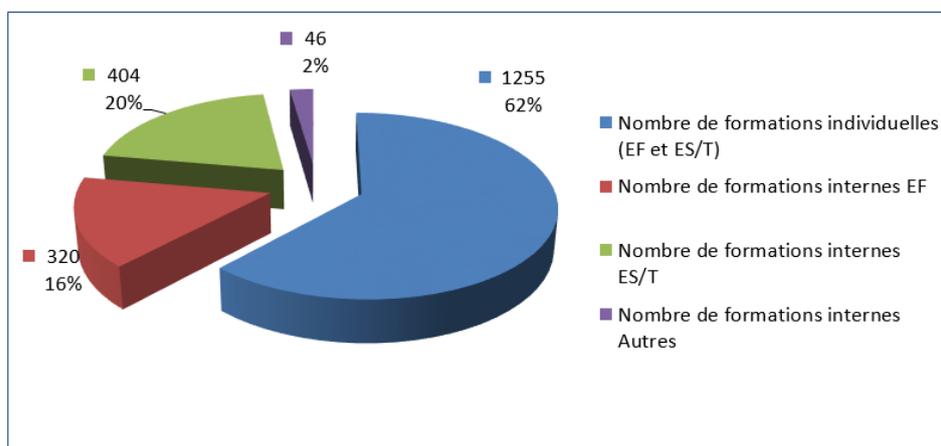
- la digitalisation ;
- l'enseignement et l'apprentissage des langues ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre des plans de développement scolaire ;
- la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement secondaire ;
- le développement professionnel des agents du secteur socio-éducatif ;
- la formation continue des cadres dirigeants.

2.4. Des formats de formation de plus en plus diversifiés

Les formations continues sont classées en deux catégories qui se complètent :

- l'offre de formation continue élaborée par l'IFEN qui est ouverte aux inscriptions individuelles ;
- les formations en interne organisées sur mesure à la demande des écoles et des lycées, en lien avec le plan de développement scolaire ou un projet d'école. Elles aident l'école ou l'équipe pédagogique à adhérer à une vision commune, à déterminer ses objectifs, à coopérer et à développer ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. La proportion de ces formations internes oscille entre 35 et 42 % du total des formations.

L'IFEN soutient également les écoles et les lycées dans l'établissement de plans de formation (pluri)annuels à l'aide du concept « *SchiLW – Schulinterne Lehrer-Weiterbildung* », qui a fêté ses 10 années en octobre 2016.



Depuis 2012, le format des formations continues a été largement diversifié pour répondre aux besoins des enseignants et de la pluralité des modes de professionnalisation. Sont notamment offerts des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coachings et formations continues séquentielles favorisant le transfert et la durabilité...

L'IFEN encourage également les écoles, les équipes pédagogiques et les enseignants à échanger sur leur pratique professionnelle, à travers des hospitations, des réseaux d'échange et des regroupements entre pairs.

3. LA FORMATION RELATIVE A L'INTRODUCTION DU COURS « VIE ET SOCIÉTÉ »

L'IFEN organise la formation d'initiation obligatoire de 16 heures en lien avec l'introduction du nouveau cours « Vie et société ».

Entre juin et décembre 2016, 395 enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique ont suivi cette formation.

En vue du démarrage du cours « Vie et société » à l'enseignement fondamental, 1 200 enseignants finiront la formation de 16 heures avant les congés d'été. 1 100 enseignants supplémentaires ont entamé la formation et la clôtureront en automne 2017.

À partir de 2017-2018, l'IFEN proposera également une offre de formations continues en lien avec le cours « Vie et société ».

Dans le contexte de la reprise par l'État des enseignantes de religion de l'enseignement fondamental, deux formations distinctes de 120 heures sont organisées :

- la formation pour les personnes disposant d'un certificat d'études secondaires qui donne accès à la réserve des suppléants de l'enseignement fondamental ;
- la formation pour les personnes ne disposant pas d'un certificat d'études secondaires qui donne accès à la réserve des auxiliaires éducatifs nouvellement créée. Ces personnes soutiendront les enseignants et le personnel éducatif et psycho-social des écoles et lycées, mais aussi de l'Éducation différenciée, des maisons d'enfants de l'État et du Service national de la jeunesse.

	formation 2016-2017	formation 2017-2018	total
réserve des suppléants	81	9	90
réserve des auxiliaires éducatifs	55	2	57
		total :	147

ADAPTATION DU STAGE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

1. UN RETOUR DIRECT DES STAGIAIRES POUR FAIRE ÉVOLUER LA QUALITÉ DES FORMATIONS

Pour faire évoluer le dispositif de formation et l'adapter au mieux aux besoins des enseignants, l'IFEN recueille régulièrement les avis et suggestions des participants aux formations, dans le cadre d'une démarche qualité.

Ainsi, dès la première année d'organisation du stage d'insertion professionnelle, l'IFEN a analysé la mise en pratique des modules de formation et recueilli des informations fiables sur les expériences vécues :

- À l'issue des formations, les enseignants stagiaires ont été invités à les évaluer. Une réflexion écrite sur la mise en pratique du stage leur a également été demandée.
- Des entretiens individuels ou en groupe avec la direction de l'IFEN ont été proposés en décembre 2016 et en janvier 2017 aux stagiaires fonctionnaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique (24 entretiens avec 49 stagiaires de l'enseignement fondamental, 12 entretiens avec 20 stagiaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique).
- Les différents intervenants du stage ont pu partager leurs expériences lors de réunions d'échange et d'analyse, à différents moments de l'année scolaire.

2. MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX CONTRAINTES DES STAGIAIRES

De nombreux stagiaires ont relevé une surcharge de travail ainsi que leur crainte d'échouer aux épreuves du stage. Les deux leçons hebdomadaires de décharge accordées aux stagiaires seraient insuffisantes pour compenser les contraintes résultant de l'organisation du stage. Ces propos ont aussi été confirmés par les conseillers pédagogiques.

Les avis recueillis à l'issue des cours montrent toutefois aussi que les stagiaires voient l'utilité du stage en termes de développement professionnel en début de carrière. L'accompagnement par le conseiller pédagogique est vécu comme enrichissant.

Le ministère prend au sérieux les doléances des premiers concernés et adapte l'organisation pratique du stage pour mieux répondre aux besoins des stagiaires. Les adaptations décidées répondent aussi en très grande partie aux revendications formulées par le Syndicat national des enseignants. Elles entreront en vigueur dès la rentrée 2017-2018.

Les adaptations visent notamment une répartition plus équilibrée du volume de travail du stage, tout en maintenant l'ambition et les objectifs du dispositif de stage. Un bilan complet des expériences sera dressé à l'issue du premier cycle de stage, en 2019-2020.

3. LES PRINCIPALES ADAPTATIONS DU STAGE

3.1. Répartition des modules de formation sur l'année scolaire

- Pour alléger le volume des formations à suivre par les enseignants stagiaires de la promotion 2017 pendant les semaines de période scolaire, une partie des formations du stage est offerte entre le 4 et 13 septembre. Cette mesure permettra aux enseignants stagiaires d'être plus disponibles pour leurs élèves pendant les heures de cours.
- Dans le même ordre d'idées, aucune formation n'aura lieu pendant les deux semaines suivant la rentrée scolaire et les deux dernières semaines de chaque trimestre.
- Le calendrier des formations sera agencé de façon à réduire à une fois par semaine la présence des enseignants stagiaires à l'IFEN. Les formations auront prioritairement lieu les mardis ou jeudis après-midis.
- Pour permettre à chaque enseignant stagiaire de suivre les formations qui correspondent à ses besoins, les différentes formations seront offertes à plusieurs reprises durant cinq trimestres.

3.2. Plus de formations au choix du stagiaire

- Le nombre de formations au choix est considérablement augmenté. À partir de 2017-2018, les enseignants stagiaires se verront proposer 45 formations au choix, d'une durée moyenne de 12 heures chacune (15 modules en 2016-2017) : les enseignants stagiaires de première année sélectionnent une formation, ceux de deuxième année en choisissent trois.

3.3. Aide individualisée par le formateur

- Un nouveau format de formation, la formation « hybride », sera proposé aux enseignants stagiaires. Ceux-ci pourront bénéficier, à leur demande, de l'aide individualisée du formateur pour revoir ou approfondir les contenus traités dans les formations.
- Des productions écrites liant théorie et pratique sont demandées à l'enseignant stagiaire dans le cadre de son évaluation. Pour mieux soutenir le stagiaire dans la préparation de ces productions écrites, celles-ci seront thématiques et en partie préparées lors des formations.
- A l'enseignant stagiaire qui obtient une note inférieure à 50% dans sa production écrite, l'IFEN proposera un entretien individuel avec le formateur, qui lui permettra de mieux cibler ses lacunes et d'avancer dans son développement professionnel.

3.4. Portfolio

- Le portfolio prend une place importante dans les trois années de stage. Il s'avère que beaucoup d'enseignants stagiaires ont des difficultés à donner du sens à cet instrument dans leur pratique quotidienne. À partir de 2017-2018, l'élaboration du portfolio sera intégrée dans la formation du stagiaire. Pour ne pas faire double emploi, les enseignants stagiaires qui ont déjà constitué un portfolio dans leur formation initiale l'intégreront dans celui à utiliser pendant leur stage.